



**Rapport de la commission de gestion et des finances
sur
le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de décret
portant approbation des améliorations apportées au budget
de l'Etat pour l'exercice 2004**

(Du 22 mars 2004)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'examen des mesures d'amélioration de 15 millions de francs, présentées par le Conseil d'Etat et donnant suite à l'amendement du Grand Conseil au budget 2004.

La commission de gestion et des finances s'est réunie les 8 et 22 mars 2004 en présence du Conseil d'Etat in corpore, ainsi que du chancelier d'Etat et du chef du service financier.

Composition du bureau

Président: M. Michel Barben
Vice-président: M. Jean Oesch
Rapporteur: M. Jean-Bernard Wälti

La commission a porté son attention sur les listes de mesures proposées département par département.

1. APPRECIATION GENERALE DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont relevé la qualité des documents fournis et la commission exprime sa satisfaction concernant les propositions présentées par le Conseil d'Etat. Ces propositions vont dans le sens attendu par les groupes politiques auteurs de l'amendement voté au Grand Conseil.

La commission salue les efforts de compression supplémentaire et certains commissaires se disent étonnés qu'après tant d'efforts de compressions antérieures, on arrive à des solutions aussi peu douloureuses.

Plusieurs commissaires remarquent qu'en proposant des améliorations pour 19,7 millions de francs, dont 2,6 millions représentent des améliorations de recettes, le Conseil d'Etat dépasse même le montant de 15 millions indiqué dans l'amendement.

Il est constaté que les 10,4 millions de francs d'économies au budget de fonctionnement auront une influence directe sur le résultat 2004. Par contre, si les 9,3 millions de francs d'investissements non réalisés ou reportés influenceront certes les liquidités de l'Etat et par conséquent l'insuffisance de financement, ils n'auront pas d'incidence sur le résultat du budget de fonctionnement 2004, puisque l'on n'amortit pas les investissements de l'année en cours.

La commission observe également que plusieurs postes ont été reportés. Le fait de différer des dépenses aura bien un effet bénéfique sur 2004, mais n'empêchera pas les problèmes de resurgir en 2005. Tous les postes reportés devraient donc encore faire l'objet d'un examen avant de les engager réellement.

Les résultats obtenus confirment néanmoins l'opinion d'une partie de la commission que la pression exercée par le Grand Conseil était utile.

Quelques commissaires, par contre, estiment que l'on pratique une politique "à la petite semaine", en ne proposant que des reports. Plutôt que de reporter, il faudrait renoncer définitivement. En reportant, cela signifie qu'il y avait un travail à faire, mais qu'il va se faire plus tard, quand bien même la demande de travail est là. Si l'on proposait un effort de ce type dans une période conjoncturelle difficile, cela serait encore acceptable, mais ce n'est qu'une première toute petite étape par rapport à ce qui serait demandé comme diminution de prestations de l'Etat, suite à l'éventuelle acceptation des diverses initiatives. Ces commissaires n'adhèrent vraiment pas du tout à cette politique!

Le Conseil d'Etat et la commission rappellent que c'est sur mandat du Grand Conseil que ces propositions ont été faites.

De plus, d'autres commissaires pensent que sur les efforts d'amélioration proposés, un grand montant provient de l'ajustement du budget 2004, en regard du bouclage des comptes 2003 et ceci particulièrement dans le secteur des recettes.

2. VOTE

Au vote, par 11 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission accepte les propositions d'économies faites par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat établira un nouveau décret (annexé au budget 2004), portant uniquement sur les économies proposées.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 22 mars 2004

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
M. BARBEN

Le rapporteur,
J.-B. WÄLTI